

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 18 décembre 2023.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 18 décembre à vingt heure (20h00) sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2024-2025-2026;
- 5.0 Période de questions des citoyens ;
- 6.0 Levée de la séance spéciale.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et greffier-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **R. 2023-298**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,



- (4) Financé par le surplus accumulé de la Municipalité
- (5) Conditionnel à l'acceptation par le MAMH
- (6) Conditionnel à l'acceptation par le MAMH
- (7) Financé par le ministère de l'Éducation 50% (PSISRPE) et le Fonds Région Ruralité de la MRC de Lac-St-Jean-Est

**Adoptée**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2023-300**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 12.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
LOUIS OUELLET,  
Maire

\_\_\_\_\_  
NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier